

INSCRIPTION

EN 1^{ère} SECONDAIRE



Si votre enfant est actuellement en 6^e primaire, cela signifie que vous allez d'ores et déjà devoir accomplir une série de démarches pour l'inscrire dans l'école secondaire de votre choix.

Comme certaines écoles sont sollicitées au-delà de leur capacité d'accueil, un décret est en effet entré en vigueur depuis la rentrée scolaire 2010-2011 pour réguler les inscriptions en 1^{ère} année de l'enseignement secondaire francophone en Wallonie et à Bruxelles.

Si votre enfant fréquente déjà une école relevant de la Communauté française, vous avez probablement déjà reçu un F.U.I. (= formulaire unique d'inscription) au courant du mois de janvier via son école primaire. Si ce n'est pas le cas, vous devez demander le F.U.I auprès du Service des inscriptions via inscription@cfwb.be.

Vous pourrez introduire votre F.U.I. dans l'école secondaire de votre choix jusqu'au 5 mars 2021. Il est conseillé d'y indiquer en première position le nom de l'école convoitée, mais aussi une ou plusieurs autres écoles aux positions suivantes, juste au cas où la première école serait incapable d'accueillir votre enfant.

Jusque-là, la date exacte de dépôt des F.U.I. dans les établissements secondaires n'a pas d'importance. Pendant cette période, les places au sein de chaque école sont attribuées en fonction de certains critères (comme par exemple la distance entre le domicile et l'école).

Toutefois, certains enfants sont considérés comme « prioritaires ».
Il s'agit notamment des « enfants à besoins spécifiques », parmi lesquels peuvent être considérés les enfants ayant la mucoviscidose

Si votre enfant a la mucoviscidose, il aura donc plus de chance de pouvoir être inscrit dans l'école de votre choix.

Mais pour cela, vous devrez accomplir certaines démarches. **Il ne faudra pas vous y prendre à la dernière minute car il y aura des documents à demander à votre centre !**

Que devez-vous faire ?

1. Prendre contact avec le chef d'établissement de l'école souhaitée. Lui expliquer la maladie et les traitements suivis par votre enfant. Notre brochure « Mucoviscidose et école » peut vous y aider.
2. Etablir ensemble un projet d'intégration, qui explique les aménagements souhaités (prise de médicaments, possibilité de faire des aérosols et/ou de la kiné à l'école, fatigabilité, etc.). Ce document doit être signé par le chef d'établissement et par les deux parents. Il n'est valable que pour l'école où vous déposer le dossier, c'est-à-dire votre 1er choix.
3. Remplir le document F.U.I. reçu via l'école actuelle. **Ne pas oublier de cocher « oui » dans les priorités « enfants à besoin spécifiques ».**
4. Prendre contact avec le centre de référence et demander d'écrire une lettre et une feuille récapitulative des médicaments/traitements pris par votre enfant.
5. Copier l'attestation du SPF Sécurité Sociale, attestant le handicap de votre enfant.
6. Réunir tous ces documents :
 - F.U.I.,
 - Projet d'intégration,
 - Lettre du médecin,
 - Feuille récapitulative des traitements,
 - Attestation du SPF,
 - Et pourquoi pas notre brochure « Mucoviscidose et école » !?
7. Garder une copie de votre dossier !
8. Déposer le dossier dans l'école choisie avant la date du 5 mars.
9. Demander un accusé de réception

Une seconde phase d'inscription sera également lancée à partir du 26 avril. Durant celle-ci, le principe du « premier arrivé, premier inscrit » sera d'application. Et comme les écoles fortement sollicitées risquent d'être déjà complètes à ce moment, il vaut mieux ne pas attendre cette nouvelle phase d'inscription pour agir.

Vous devriez être avertis de la décision prise à la fin du mois d'août au plus tard.

Plus d'informations sur le site du Décret Inscription : <http://www.inscription.cfwb.be>

Bonne chance ! N'hésitez pas à nous contacter si nécessaire: nicolas@muco.be ou 02/613.27.15.